



Syndicat CFDT de la Région de Tours des Cheminots et des travailleurs des activités complémentaires

11, rue Blaise Pascal - 37000 - TOURS - Tél 02 47 64 66 76 - (SNCF 422277)

Fax 02 47 64 06 99 -

Site Internet <http://www.cfdtcheminotscentre.org>

M@il: cfdt.cheminots.centre@wanadoo.fr

Déclaration CFDT CER du 30 septembre 2010

Mesdames, messieurs,

Une nouvelle fois la journée du 23 septembre, après celle du 7 septembre, a marqué un niveau de mobilisation important pour tous les salariés, et bien sur, des cheminots, dénonçant une réforme injuste et inefficace des retraites.

C'était une nouvelle étape s'appuyant sur un large soutien de la population qui refuse, entre autre, le report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans ainsi que celui de 65 à 67 ans pour toucher une retraite à taux plein.

Le gouvernement et les membres de l'UMP feignent de ne pas voir cette mobilisation, pire ils affichent leur mépris en n'évaluant pas les conséquences de la colère grandissante qui s'exprime dans le pays.

En réaffirmant sans cesse qu'il n'existe par d'autre alternative à son projet le gouvernement balaye d'un revers de main les propositions émises par les organisations syndicales.

La CFDT, avec d'autres exige un véritable débat. Elle s'est mobilisée tout au long du processus pour expliquer les enjeux et faire entendre ses propositions. Le travail d'explication mené par nos militants, nos différentes structures, fait qu'aujourd'hui l'opinion publique a compris le fossé existant entre réforme équitable et loi injuste.

Les exigences de la CFDT sont connues, elles portent sur 3 axes :

- Réduire les inégalités :
 - o Il s'agit là de corriger les inégalités liées aux conditions de travail, celles subies par ceux qui ont commencé à travailler jeunes, par les femmes, ceux qui ont des petits salaires et touchent en conséquence des basses pensions, ceux qui ont des carrières morcelées, ceux qui ont changé de régime (les polypensionnés) ;
- Etendre les possibilités de choix des individus :

- Pour la CFDT il faut donner une information complète sur ses droits à la retraite, offrir la possibilité de partir à la retraite avant 60 ans sans pénalité aux salariés qui ont effectué une carrière complète, la possibilité à chacun de prendre sa retraite à partir de 60 ans, développer la retraite progressive, pouvoir faire une « pause » pendant son parcours professionnel.
- Pérenniser le financement des retraites sur le long terme :
 - Les solidarités exigent un recours accru à la fiscalité, il est donc nécessaire de faire contribuer les hauts revenus et les revenus du capital. Il faut préserver le fond de réserve des retraites face au poids croissant des retraites des générations du baby-boom, mais aussi doubler le prélèvement social de 2% sur les revenus du capital, créer des ressources nouvelles avec un prélèvement de 2% sur les revenus du capital et d'une augmentation forte du forfait social sur l'intéressement et la participation.

L'intransigeance du gouvernement à ouvrir un débat et de prendre en compte les autres alternatives à sa réforme brutale et injuste conduit les organisations syndicales, au moment de l'examen du projet de loi par les sénateurs, à amplifier la mobilisation unitaire dans les territoires et les entreprises, mais aussi par de nouvelles journées d'action :

- Le 2 octobre journée de rassemblement et de manifestations pour permettre l'engagement de nouveaux salariés dans l'action
- Le 12 octobre nouvelle journée massive de grèves et de manifestation

Mais ce sont aussi des initiatives qui se multiplient, comme ce jour où une action se déroulera à 12h30 devant la permanence du sénateur UMP Leclerc, rapporteur du projet au sénat. C'est pourquoi la délégation CFDT quittera cette séance à 12h00.

Faute de prise en compte de qui s'exprime dans l'action, les parlementaires, et le gouvernement porteraient la responsabilité des suites données par les salariés et leurs organisations le 12 octobre. Ainsi sont mises en débat dans les structures syndicales les modalités d'action pouvant aller au-delà de 24 heures de grève.

A la SNCF 700 à 800 départs en retraite supplémentaires ont été enregistrés par rapport à ceux annoncés. Certes cela va conduire l'entreprise à revoir le nombre de recrutements prévus, mais c'est aussi la peur des cheminots face à la réforme des retraites qui précipite ces départs. Malgré la réaffirmation de Nogué indiquant que la SNCF ne sera concernée qu'à partir de 2016 tout indique que les cheminots ne sont pas dupes de la désinformation entretenu par les pouvoirs publics et les dirigeants de la SNCF.

Au-delà du problème de la réforme des retraites, venant en aux autres points concernant l'entreprise.

C'est d'abord la mise en appel d'offres de toutes les activités d'EFFIA services (les gilets rouges pour ce qui concerne notre région), où au lieu de ré-internaliser les services d'une de ses filiales avec les emplois correspondants, la SNCF entend les brader au privé.

Bien sur cela se fait en catimini, sans qu'aucune information ne soit donnée pour éventuellement expliquer et accompagner cette évolution tout de même substantielle de son organisation, sans que le CE n'ait été consulté.

Les salariés sont en colère et se sentent trahis par leur actionnaire SNCF. La CFDT mènera toutes les actions nécessaires avec les salariés pour défendre leur emploi dans le groupe SNCF.

Un des points de la DCI du 28 août dernier était la ré-internalisation des charges (gestion des gares de Gièvres et Salbris). La délégation CFDT vous a apporté des éléments sur cette demande, notamment que le personnel n'était pas dans la capacité d'assurer l'établissement des abonnements étudiants ce qui péjore la qualité du service. Nous renouvelons le retour des charges de travail à la SNCF.

Cela amène la CFDT à s'interroger sur la stratégie de la direction régionale sur la politique des transports par fer en région centre. Tout est fait pour décourager les initiatives lors d'incidents. Ainsi le 26 août dernier le train 860020 en provenance de Nantes arrivé à Tours à 18h04 a eu un problème technique pour repartir. Après consultation du guide de dépannage, l'agent de conduite ne pouvait demander que le secours. Avisé l'agent circulation présent sur le quai prend l'initiative de transférer les voyageurs dans la navette à destination de St Pierre des Corps pour acheminer ceux-ci par le train 4004 et ainsi limiter leur retard. Mais c'était sans compter sur les foudres de la hiérarchie qui depuis n'ont cessé de reprocher à cet agent d'avoir fait preuve d'initiative sans attendre les ordres qui n'auraient pas permis aux voyageurs d'atténuer leur désagrément.

Mais les causes du manque de régularité, voire des suppressions de trains, seraient la faute du vol de câbles, dixit les plus hauts responsables de l'entreprise.

Certes il ne faut pas nier le phénomène, mais alors pourquoi, par exemple acheminer du matériel par la route en créant des dessertes routières vers des sites SNCF. Ne serait-ce pas favoriser les vols ? La réduction des emplois à l'équipement, à la SUGE et dans d'autres services contribuent aussi aux dégradations des installations.

Cette une façon un peu facile pour l'entreprise de se dédouaner aux yeux de l'opinion publique de ses propres responsabilités.

Que penser de la fermeture de la gare de St Pierre des Corps la nuit du 22 septembre au 23 septembre par l'auteur d'une note de procédure établie le même jour. A partir de quelles dispositions réglementaires a-t-elle été établie ? Cela préfigure-t-il d'une fermeture pérenne de la gare de St Pierre des Corps la nuit. Existe-t-il déjà un contrat établi avec la société de gardiennage ?

Transports par fer, transports régionaux cela semble le cadet de vos soucis, puisqu'avant même que les régions économiques s'interrogent sur le dénoncement des conventions TER avec la SNCF du fait de leur étranglement financier exercé par l'état, vous initiez, peut être pour aider le gouvernement dans ces projets de réduction de l'offre ferroviaire, un plan d'économie TER.

Aujourd'hui lors de cette réunion nous aurions du aborder une question à l'initiative de la délégation CFDT rédigée comme suit et validée par la commission économique du CER en date du 14 septembre :

Suite à l'annonce d'un déficit annuel inacceptable pour l'activité TER et la branche proximité nous demandons un débat sur :

- Les causes du déficit
- Les conséquences
- Le projet global de redressement détaillé par établissement
- L'interpellation par la Direction Régionale du conseil régional et sa réponse éventuelle
- Quelles mesures a pris l'activité TER pour augmenter les recettes commerciales conformément à son engagement lors de la signature de la convention TER.

Nous demandons que la Direction régionale prenne l'initiative d'une réunion tripartite (Conseil régional, SNCF, Organisations syndicales) sur le sujet comme cela a été proposé unitairement par les organisations syndicales (CGT-UNSA-CFDT et SUD Rail) et acceptée dans son principe par le Vice Président du conseil régional en charge des transports.

Cette question se résume après l'établissement de l'ordre du jour du CER en une information sur le point d'étape sur la convention TER résumé dans un document simplifiée remis avec l'ordre du jour du CER.

Autant vous le dire de suite la délégation CFDT ne se contentera pas d'une litanie de commentaires de chiffres ou de statistiques. Elle entend bien que les problèmes de fond soient abordés alors que ce plan d'économies se décline par des mesures pour l'ECT sans que l'on en connaisse les véritables causes.

Pire tout est fait pour bafouer les instances représentatives du personnel, mais il est vrai que vous en avez l'habitude. Un groupe de travail issu du CHSCT de l'ECT s'est tenu le 22 septembre. Il a été remis ce jour là un projet de roulement de temps partiel à l'initiative de l'employeur, en dehors de toute règle légale. La CFDT a mis en garde le président du CHSCT lors de lecture d'une déclaration sur le délit d'entrave ainsi commis en application de l'article L3123-2 du code du travail. Mais vous commettez, vous-même madame la présidente sur ce dossier un délit d'entrave en application des articles L2323-78 et L3123-2 du code du travail.

Faudra t-il encore une fois avoir recours à une décision de justice, seul élément du dialogue social pour vous, pour que respectiez enfin les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel.

La Délégation CFDT attend votre réponse et votre décision sur ce point, elle déterminera son attitude lors de cette séance du CER.

Dialogue social, nous l'avons évoqué lors du point précédent, mais continuons donc à l'aborder avec votre constance à renier le rôle légitime des représentants du personnel et des organisations syndicales.

Ainsi aucune commission locale ne s'est réunie depuis les élections de mars 2009. Alors qu'elles doivent se réunir en principe 3 fois par an à l'initiative du président vous êtes en infraction conformément à l'article 6 du chapitre 4 du statut. Nombre de questions DP sont renvoyées vers ces instances qui ne se réunissent pas. Aucune raison ne justifie cette absence de réunion dont seule l'initiative appartient à la Direction. La CFDT vous met en demeure de convoquer ces commissions, faute de cela elle saisira le tribunal administratif.

Que dire des CRT dont vous avez refusé la tenue et qui se sont transformés en DCI alors même que l'objet de ces instances concerne la réglementation du travail. On peut ajouter des réunions DP qui se tiennent en l'absence des DET, pire en l'absence d'interlocuteur à même d'apport des réponses sérieuses.

La CFDT peut ajouter sa demande sans cesse réitérée de convocation de la commission PN ((14 avril 2010, 18 août 2010) instituée dans la région et à laquelle vous ne donnez pas suite. Et pourtant lors d'une audience CFDT/Territoire de Production le 19 avril 2010, il nous a été indiqué qu'il revenait à la direction du management de convoquer cette réunion et que bien sur le Territoire de Production serait représenté. L'accident récent dans le Gers doit nous rappeler sans cesse l'importance de la prévention dans la gestion des PN.

Vous le voyez, autant d'éléments, qui confirment que le dialogue social ne s'améliore pas, mais au contraire s'enfonce un peu plus chaque jour vers le conflit.

Enfin nous ne voulons pas terminer cette déclaration sans condamner le plus abject qui puisse arriver à une personne, se voir refouler de sa situation de travail sur le seul motif de la couleur de peau. L'incident raciste arrivé à une contrôleuse dans un train de pèlerins le 16 septembre doit conduire les citoyens dignes de ce nom à être vigilants face aux haines racistes qui se développent dans notre pays, entretenues par la stigmatisation du gouvernement à des fins politiciennes.